

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 28 juin 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BERNON Martine, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, POLLIER Andréa.

PROCURATIONS : Martine BERNON a donné pouvoir à Jacques CONVERT
Andréa POLLIER a donné pouvoir à Daniela ELHOMBRE

SECRETARE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 28 juin 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 28 juin 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Jean NOIRAY.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (M.Girardin)



I – GRAND LAC

- **Convention de prise en charge suite au transfert de la compétence eau et/ou assainissement à Grand Lac**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la compétence eau potable a été transférée à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de ce transfert, il est proposé une convention qui doit permettre aux communes de transférer ces compétences pour supporter budgétairement les charges des titres non encaissés, c'est-à-dire les annulations des titres et les admissions en non-valeur, avec remboursement par Grand Lac.

Cette convention a été validée par le bureau communautaire de Grand Lac le 03 mai 2018.

Les conseils municipaux des communes doivent délibérer sur cette convention.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (M. GIRARDIN)

Monsieur Girardin demande pourquoi le conseil municipal n'a pas été consulté par rapport à la dernière modification des statuts de Grand Lac.

Monsieur le maire précise qu'en effet le conseil municipal n'a pas été consulté mais qu'en terme de délai on était un peu court. Mais cela n'avait aucune incidence sur l'approbation des nouveaux statuts.

Monsieur Girardin regrette simplement que la désignation de Grand Lac ne fasse pas référence à sa situation géographique et plus précisément au Lac du Bourget.

II – FINANCES

- **Budget Principal – Décision modificative n°1**

Monsieur CONVERT rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif du budget principal, la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal des Collectivités) n'est pas encore connue et qu'au vu des montants prélevés sur les années antérieures, la somme de 42 000 € a été portée sur le chapitre 014 – Atténuation de produits.

L'état sur la répartition du FPIC a été transmis dernièrement. Le montant demandé à la commune est de 45 513 €, alors que le montant budgétisé est de 42 000 €.

Il rappelle qu'en 2017, le montant budgétisé était de 44 000 € et le montant réclamé, de 39 000 €.

Il présente à l'assemblée l'état 2018 du FPIC et la présentation générale du budget principal où la somme de 42 000 € figure au chapitre 014 – Atténuation de produits.

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres				
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun
73329	VOGLANS	-45 513		0		-45 513
	TOTAL	-1 450 926		0		-1 450 926

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

ID : 073-217303296-20180320-BP2018PRINCIPAL-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	631 252,00	0,00	588 736,00	588 736,00	688 736,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	708 450,00	0,00	762 500,00	762 500,00	762 500,00
014	Atténuations de produits	44 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	162 700,00	0,00	149 700,00	149 700,00	149 700,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 548 402,00	0,00	1 542 936,00	1 542 936,00	1 542 936,00
68	Charges financières		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 568 402,00	0,00	1 584 936,00	1 584 936,00	1 584 936,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	600 000,00		664 194,00	664 194,00	664 194,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (504,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	600 504,00		664 194,00	664 194,00	664 194,00
	TOTAL	2 168 906,00	0,00	2 249 130,00	2 249 130,00	2 249 130,00
						+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00

Afin d'assurer le règlement de cette somme, il est donc nécessaire d'augmenter le chapitre 014, de 3600 € et de diminuer le chapitre 022 - Dépenses imprévues de la même somme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1.

73329 Code INSEE	Commune de Voglans Budget Communal	DM n°1 2018
---------------------	---------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Dépassement de crédit sur chapitre 014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

- GRDF – Redevance d'Occupation du Domaine Public et Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire

Monsieur Convert rappelle au conseil municipal que chaque année, GrDF transmet le montant de

- la Redevance d'Occupation du Domaine Public – R.O.D.P
- ainsi que la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire

Ces redevances se calculent en fonction de la longueur des canalisations de distribution déjà en place et celle issue des chantiers de l'année N-1



VOGLANS RODP et RODP provisoire 2018

Etat des sommes dues par GRDF :

- **Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 (RODP) :**

Selon le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du conseil municipal qui instaure cette redevance :

- Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 20 923 mètres
- Taux retenu : 0,035 €/mètre
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1,20

$$\text{RODP 2018} = (0,035 \times 20\,923 + 100) \times 1,20$$

soit : 998,76 €

- **Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2018 (RODP Provisoire) :**

Selon le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 :

- Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2017 : 0 mètre, car il n'y a pas eu de longueurs mises en service en 2017 sur la commune
- Taux retenu : 0,35 €/mètre
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2018 : 1,03

$$\text{ROPDP 2018} = 0,35 \times 0 \times 1,03$$

soit : 0,0 €

Montant total dû : 998,76 € + 0,0 €

soit : 999 €

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Délibération(s) et/ou titre(s) à adresser à :

GRDF – Direction Régionale Rhône-Alpes Bourgogne
Immeuble VIP - Délégation Concessions
66 rue de la Vilette
69425 LYON CEDEX 03

Pour 2018, le montant à percevoir est de 999 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le montant alloué. Ces redevances, dont le montant total est de 999 €, sont actées à l'unanimité.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie – 320 000 €

Monsieur le maire rappelle que plusieurs biens communaux sont en cours de cession et que des compromis ont été signés. Le dernier concerne le bâtiment de l'ancienne mairie « La Fontaine » d'un montant de 320 000 €. En attendant, l'acte définitif suivi du versement du montant réclamé et pour faciliter le paiement des travaux engagés, Complexe N. MERCIER et les modes doux, il a été décidé d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

La proposition faite par la Caisse Agricole Mutuel des Savoie pour un montant de 320 000 € porte le taux à 1.4000%, sur une durée n'excédant pas le 31 décembre 2018. Les frais de commission sont de 320 €.

Monsieur Girardin rappelle la ligne de trésorerie ouverte précédemment de 100 000 € et demande si cette dernière est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire confirme à la fois l'utilisation de cette ligne de trésorerie ouverte à 100 000 € et le montant total de ces deux lignes de trésorerie qui s'élève donc à 420 000 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'ouverture de cette ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 320 000 €

Taux : 1.4000%

Durée : la date d'échéance finale est fixée au 31 décembre 2018

Frais de commission : 320 €

Le conseil municipal valide à la majorité, cette demande d'ouverture de ligne de trésorerie et autorise le maire à signer la convention entre la Caisse Agricole Mutuel des Savoie et la commune.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 1 (M. Girardin)

Abstention : 0

➤ Groupement de commandes – Mobilier urbain

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune d'Aix les Bains lance prochainement un appel d'offres pour la fourniture, l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale et la maintenance des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires implantés sur le domaine public.

Afin d'optimiser les procédures financières et d'assurer un projet de coordination efficace, la commune d'Aix les Bains a consulté les communes pour la création d'un groupement de commandes.

Les communes de Grésy sur Aix, Le Bourget du Lac, Viviers du Lac et Voglans ont répondu favorablement à la participation à ce groupement de commandes.

La ville d'Aix les Bains, coordonnateur du groupement de commandes, sera chargée de réaliser l'ensemble de la procédure d'appel d'offres.

Une commission technique sera constituée afin d'associer les communes concernées.

Une convention fixera les modalités de gestion de ce groupement de commandes. Une participation aux charges financières dudit groupement sera demandée. Elle sera établie au prorata de l'estimation prévisionnelle des prestations soumises à la consultation du groupement.

Monsieur Girardin demande la raison pour laquelle d'autres communes ne sont pas favorables à la participation de ce groupement et notamment les communes de Drumettaz et Brison St Innocent.

Monsieur le maire lui précise que ce genre de dispositif doit être placé sur des grands axes. Sur la commune de Voglans, 2 sont envisagés sur la RD 1504 et un sur la Françon.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire, approuve la participation de la commune au futur groupement de commandes mobiliers urbains qui sera constitué entre les communes d'Aix les Bains, Grésy sur Aix, Le Bourget du Lac, Viviers du Lac et Voglans et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché. Les représentants de la commune à ce groupement seront Monsieur Mercier Yves et Convert Jacques.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

III - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 04 juin 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 04/06/2018					
DOSSIER N°	DÉMANDEUR	DATE DE DÉPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 18 C 1005	CASARIN Eric	06/03/2018	Construction d'une maison jumelée	"Les Vergers de Bouvard"	Annulé le 13/06/2018
PC 18 C 1006	GELLION Cristel	08/03/2018	Construction d'une maison jumelée	"Les Vergers de Bouvard"	Annulé le 18/06/2018
PC 18 C 1007	SCIA LES VERGERS DE BOUVARD	19/03/2018	Construction de 2 maisons jumelées	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 12/06/2018
PC 18 C 1011	FANCHEN Jean	09/05/2018	Suppression d'un appentis et d'une véranda Construction d'une nouvelle véranda	Lotissement "Les Primevères"	Accordé le 22/06/2018
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFIÉ					
PC 12 C 1014	ENROBÉS ALPINS	05/03/2018	Régularisation suite non conformité	Rue Bouvard Dessous	Accordé le 22/06/2018
PC 17 C 1018MOI	M. et Mme ROUX	03/05/2018	Modification de l'implantation, de la hauteur et de la façades	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 12/06/2018
DÉCLARATIONS PRÉALABLES					
DP 18 C 5018	SCI SIERRA	02/05/2018	Modification des façades et de la hauteur du bâtiment	297 rue de la Françon	Annulé le 22/06/2018
DP 18 C 5020	BAABAA Rabah	07/05/2018	Retrait du bardage et du balcon Rénovation des façades	71 rue de la Plaine	Accordé le 12/06/2018
DP 18 C 5023	ROCHE Bruno	17/05/2018	Mise en place d'un portail	200 chemin de la Combe	Accordé le 13/06/2018
DP 18 C 5025	ZANCANARO Sylvain	24/05/2018	Création d'une clôture partielle	121 chemin du Berlinguet	Accordé le 06/06/2018
DP 18 C 5029	THERY Arnaud	01/06/2018	Changement de destination Entrepôt en salle de sport	Rue de la Dent du Chat	Accordé le 19/06/2018

DP 18 C 5030	ZANCANARO Jean-Paul	09/06/2018	Panneaux solaires intégrés en toiture	75 chemin du Berlinguet	Accordée le 19/06/2018
DP 18 C 5032	VOIRON Nathalie	18/06/2018	Remplacement d'une porte par une fenêtre	212 allée des Primevères	Accordée le 25/06/2018

CERTIFICAT D'URBANISME					
CU 18 C 2024	SCP SAILLET & BOZON	31/05/2018	Maison PHARAMAND	72 place de l'Eglise	Arrêté le 07/06/2018
CU 18 C 2025	Maître TOMASZEK	31/05/2018	Maison MAITRE	179 allée de Bellevue	Arrêté le 07/06/2018
CU 18 C 2026	Maître BRUNEL	04/06/2018	Maison DALLA CAMINA	267 allée de la Colline des Chênes	Arrêté le 11/06/2018
CU 18 C 2027	SCP CASTILLON DEVRED EZANO	06/06/2018	Local commercial SCI LA BOISSERIE	Pré Meurt	Arrêté le 14/06/2018
CU 18 C 2028	Maître BEAL CONESA	07/06/2018	Terrain SAS EXIMO	"Sous la roche"	Arrêté le 14/06/2018
CU 18 C 2029	Cabinet F. LACOMBE	09/06/2018	Cession fonds de commerce	Pré Meurt	Arrêté le 14/06/2018
CU 18 C 2030	SCP NALLET & NALLET	15/06/2018	Appartement ROY	Le Domaine des Gimes	Arrêté le 18/06/2018
CU 18 C 2031	Maître CAMOZ	15/06/2018	Appartement Consorts VIAL	Les Catafpas	Arrêté le 18/06/2018

AUTORISATION D'AMÉNAGER UN ESP					
AT 18 C 0001	BV STORE	29/03/2018	Aménagement d'une enseigne BUREAU VALLEE	40 rue de la Françon	Accordée le 18/06/2018

- P.L.U.i – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Monsieur le maire informe que dans le cadre du PLUi et plus particulièrement du PADD, un nouveau débat doit être inscrit à l'ordre du jour des 17 communes concernées, avant le 25 juillet 2018. L'arrêt du PLUi étant prévu au conseil communautaire du 27 septembre, un délai légal de 2 mois doit être observé.

Il rappelle que ces orientations générales du PADD ont été débattues le 8 décembre 2016 à Grand Lac et au conseil municipal de Voglans le 30 novembre 2016.

Il précise qu'il ne s'agit pas de débattre, de nouveau, ce soir sur l'ensemble des orientations du PADD mais uniquement sur 3 points qui doivent être ajustés suite à l'avancement des études.

1) Objectif 2.1 – ACTION 1

« Inscrire un développement en adéquation avec le dynamisme démographique souhaité pour répondre aux besoins en logements et ainsi viser un objectif de création de ~~6530 logements~~ **d'environ 9000 logements** à horizon 2030.

Cette augmentation suscite des interrogations.

Monsieur le maire précise que le taux de croissance annuel d'Aix les Bains est passé à 2%, ce qui a pour effet de porter le besoin en logements à 7248 logements soit 604 logements par an.

Ce chiffre correspond au besoin en logements nécessitant du foncier, soit en densification (dents creuses ou division parcellaire) soit en extension de l'enveloppe urbaine.

La méthode utilisée par Grand Lac pour le calcul du point mort et notamment pour le calcul du phénomène « renouvellement » a fait l'objet de longs débats avec les services de l'Etat car elle a pour effet de masquer la part de logement produits en plus en renouvellement (transformation d'usage, reconstruction après démolition, réhabilitation de corps de ferme...). Aussi après vérification, il convient de réintroduire les 1248 logements produits en renouvellement, (104 logements/an) nécessitant pas de foncier supplémentaire.

Cela porte le total du besoin en logements à environ 8500 logements – (7248 + 1248) sans incidence sur le travail réalisé pour le PLUi.

Lors du débat sur le PADD au conseil communautaire du 14 juin, il a été retenu un besoin en logements d'environ 9000, car il y a encore un différentiel d'environ 500 logements avec les services de l'Etat. Les élus de Grand Lac ont préféré introduire dans le PADD cette souplesse dans l'attente de la version finale.

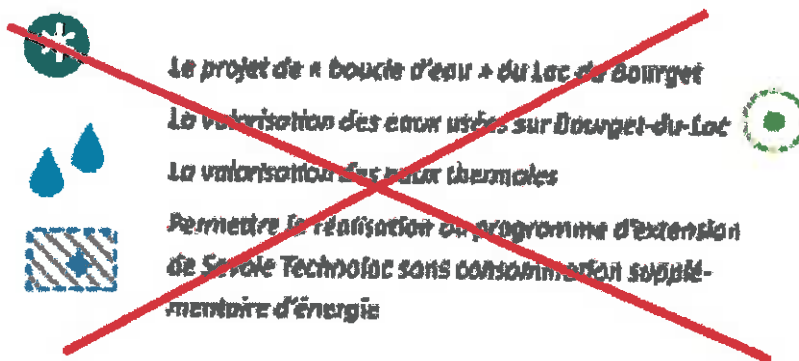
2) Objectif 2.1 - Action 3

... Ainsi, la réalisation des objectifs de création de logements couplés aux objectifs de densification (renouvellement, vacance, dent creuse, division parcellaire) permettent de fixer un objectif de modération de consommation de l'espace dédié à l'habitat de ~~plus de 40%~~ **30 %** pour les logements prévus entre 2016 et 2030.

3) Objectif 4.2 - Action 4

Accompagner et permettre la réalisation des projets énergétiques phares.

Supprimer totalement l'action 4



Monsieur Girardin demande la date d'ouverture de l'enquête publique suite à l'arrêt du PLUi par le Conseil Communautaire. Monsieur le maire l'informe d'une possibilité début d'année 2019.

Monsieur le maire mentionne que, s'il n'y a plus d'autres questions, il clôt le débat.

IV - TRAVAUX

- Rénovation et extension du complexe N.Mercier.

Monsieur BURDET fait un point sur l'avancement des travaux et précise qu'une pré-réception a eu lieu la semaine dernière.

COMPLEXE NOEL MERCIER



Il présente pour chaque photo, la situation et l'avancée des travaux.

La Commission de sécurité passera le 27 juillet et l'inauguration est fixée le 20 octobre à 11 heures.

IV – ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

En l'absence de Madame BERNON, Monsieur CONVERT informe l'assemblée des points suivants :

➤ Planèt' Jeunes



Le centre de loisirs Planèt'Jeunes utilisera les locaux de la commune de Voglans : le gymnase, les salles « Dent du chat » et « Nivolet », la garderie, la salle de sieste de l'école maternelle et un bloc sanitaire du 9 juillet au 31 août 2018.

NOUVEAUTE – OndéLac

Du 9 juillet au 1er septembre 2018 (du lundi au samedi hors jours fériés), la mise en place d'un Transport à la demande (TAD) avec réservation la veille pour le lendemain pour desservir la plage d'Aix (Aqualac, cinéma ...) pour les communes éloignées d'une ligne structurante. Pour réserver :

- ✓ Téléphonnez la veille au 04 57 60 73 00 ou sur le site ondeasurdemande@ratpdev.com.

Le bus vous prendra à votre arrêt près de chez vous et vous y déposera au retour.

V – VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame Bernou présente les animations prévues sur les mois d'août et de septembre 2018

Vendredi 10 août 2018

Pique-nique Familial au complexe N. MERCIER, du Club Eté de la Saint Martin, ouvert à tous les aînés de la commune.



Vendredi 7 septembre 2018

FORUM DES ASSOCIATIONS sportives et culturelles - Place du village, Gymnase en cas de pluie

Dimanche 30 septembre 2018 :

Loisir Musique - **LA BROC-MUSIQUE 4^{ème} édition** - au complexe Noël Mercier

Madame BERNOU présente ensuite le bilan des diverses manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année et remercie vivement tous les membres de ces associations qui par leur engagement et leur dévouement ont présenté des activités de qualité.

Septembre 2017	Les associations sportives et culturelles Loisir Musique	Forum des associations culturelles et sportives LA BROC-MUSIQUE 3ème édition
Octobre 2017	APE ESV	Après-midi "Halloween" Vogue de la Saint-Martin Loto du foot
Novembre 2017	Pour la santé d'Angéline	Vente de boudin et tomme au marc
Décembre 2017	VOG'LA FETE LOISIR MUSIQUE ESV	TELETHON Concert Pop Rock Réveillon dansant

Janvier 2018	ELAN VOGLANAIS Club "Eté de la St Martin" ESVV	Vente de PAIN au profit de l'association pour la santé d'Angéline TIRAGE DES ROIS TOURNOI FIFA 18 2VS2
Février 2018	ESVV	VENTE DE DIOTS / POLENTA CONCOURS DE BELOTE
Mars 2018	LES RECYCLES LOISIR MUSIQUE APE TOUCH RUGBY	Soirée dansante Concert Carnaval des enfants Tournoi + repas dansant
Avril 2018	ESVV APE VOG'LA FÊTE LES CAT'S SANTIAG	Finale PITCH : coupe départementale U13 Bourse aux jouets, jeux et matériel de puériculture Soirée théâtre FESTI CATS : Journée annuelle et soirée concert
Mai 2018	ELAN VOGLANAIS APE LOISIR MUSIQUE	TRAIL " NIVOLET REVARD" BROCANTE CONCERT des Profs "RUE CENTRALE"
Juin 2018	Associations Voglans LOISIR MUSIQUE ESVV FOOTBALL	2 ^{ème} Olympiades CONCERT/spectacle de fin d'année des élèves CONCOURS DE PETANQUE "CHALLENGE PEPETTE "

BIBLIOTHEQUE VOGL'ENLYRE

Madame Bernou donne quelques informations sur le fonctionnement de la bibliothèque sur ces six derniers mois.

Les prêts sont en augmentation. En avril, + 23 %, en mai, un peu moins mais cela est dû aux nombreux jours fériés de ce mois. Le nombre des emprunteurs était de 1650, en 2017 et en 2018, est de 1682.

Le vendredi est un jour où le nombre de passage est important, environ une cinquantaine.

Après la demande de renseignements de Monsieur le maire sur la lecture numérique, Madame Bernou l'informe que le logiciel de Savoie Biblio n'est pas très attractif ce qui génère une petite utilisation de ce moyen de lecture.

Les services de Savoie Biblio qui ont été alertés par de nombreuses bibliothèques travaillent sur ce logiciel.

Anne à la bibliothèque, est sur le point de terminer sa formation et pourra, par la suite, proposer des ateliers, sur ce nouveau support de lecture, aux adhérents.

En juillet, la bibliothèque reste sur les ouvertures normales, tandis que pour le mois d'août, elle sera ouverte uniquement le lundi après-midi.

➤ Mise au rebut d'ouvrages

Madame BERNOU rappelle que régulièrement la bibliothèque municipale procède à une mise à jour de son fond et retire de celui-ci, un certain nombre d'ouvrages détériorés, en doublon ou trop anciens (revues notamment).

Il appartient au conseil municipal de valider cette démarche.

Elle précise que la liste est disponible en Mairie.

Monsieur le maire après cette présentation demande l'autorisation pour la mise au rebut de ces ouvrages.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur Girardin signale que la borne escamotable sur le chemin du Viaduc, clignote depuis plusieurs jours. Monsieur le maire l'avise qu'il en référera au service technique.

Monsieur le maire tient à féliciter les joueurs du Touch'Rugby pour leur titre de Champions de France pour l'équipe mixte en Rugby à 5 et de Vice-Champions des Alpes pour l'équipe Touch'Rugby.

A l'issue de ces échanges Monsieur le Maire clôt cette séance du conseil municipal à 21 h 48mn


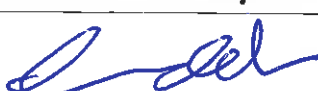
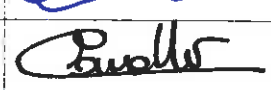
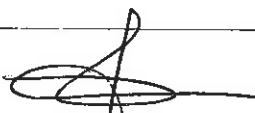





A VOGLANS, le 12 JUILLET 2018

Le Maire,

Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 JUILLET 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	oui	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Non	-----	Pouvoir à CONVERT J.
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	pour	Pouvoir à Malika Bernou ABSENT LE 27 08 2018.
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	oui	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui		
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	Pouvoir à A. PILLIER. ABSENTE LE 27 08 2018
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Non	-----	Pouvoir à ELHOMBRE D.
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CORREIA DA SILVA-PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	P	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	pour	Pouvoir à Y. MERCIER ABSENTE LE 27 08 2018